



FONDATION VAINCRE ALZHEIMER

Siège social : 47 rue du Paradis – 75010 PARIS
Fondation reconnue d'utilité publique

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



RSM France
26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 56 88 31 20
www.rsmfrance.fr

FONDATION VAINCRE ALZHEIMER

Siège social : 47 rue du Paradis – 75010 PARIS
Fondation reconnue d'utilité publique

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Administrateurs de la FONDATION VAINCRE ALZHEIMER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION VAINCRE ALZHEIMER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et le rapport moral et d'activité du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 avril 2025

Le commissaire aux comptes

RSM France

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Djamel ZAHRI

Associé

Accompagnement & Conseil

Ingénierie pédagogique

Expertise comptable

Commissariat aux comptes

Assistance aux CSE



*A projet singulier,
solution Pluriel*

Fondation Vaincre Alzheimer

47 rue du Paradis
75010 PARIS-10

Exercice clos le : 31 décembre 2024

APE : 8899B

SIRET : 48304131500035

La Fabrik - 28, avenue Marie-Louise – 94100 Saint-Maur – Tél. 01 41 79 41 79
bienvenue@pluriel.team – www.pluriel.team

SARL au capital de 15.000 euros – Siren 440 493 385 – Code NAF : 6920Z
Membre de l'ordre des experts-comptables de la région Paris Ile de France
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

Fondation Vaincre Alzheimer

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilitisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1		1	
Autres	13 434	13 434		
Immobilitisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilitisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 500 000		1 500 000	1 500 000
Installations techn., matériel et outill. ind.				
Autres	41 281	37 006	4 275	9 086
Immobilitisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	231 978		231 978	196 978
Immobilitisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	778 843		778 843	
Prêts				
Autres	21 840		21 840	21 840
TOTAL (I)	2 587 377	50 440	2 536 937	1 727 904
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	667		667	32 599
Créances reçues par legs ou donations	184 056		184 056	160 154
Autres	246 771		246 771	422 886
Valeurs mobilières de placement	135 104		135 104	1 104 121
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 264 445		1 264 445	970 508
Charges constatées d'avance	238 431		238 431	471 299
TOTAL (II)	2 069 475		2 069 475	3 161 567
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 656 852	50 440	4 606 412	4 889 471

BILAN PASSIF

Fondation Vaincre Alzheimer

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 500 001	1 500 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	315 003	467 207
Excédent ou déficit de l'exercice	20 703	-152 204
<i>Situation nette (sous total)</i>	1 835 708	1 815 003
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 835 708	1 815 003
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	407 818	356 656
Fonds dédiés	250 558	446 963
TOTAL (II)	658 376	803 619
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	19 301	18 634
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 198	117 762
Dettes des legs ou donations	8 216	477
Dettes fiscales et sociales	85 419	86 454
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 845 771	2 009 214
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	54 423	38 308
TOTAL (IV)	2 112 328	2 270 849
Ecarts de conversion passif		
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 606 412	4 889 471

COMPTE DE RÉSULTAT

Fondation Vaincre Alzheimer

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	85 296	88 368
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	12 000	21 267
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 052 091	2 019 259
Mécénats	15 300	64 850
Legs, donations et assurances-vie	855 363	682 942
Contributions financières	55 241	92 467
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 175	
Utilisations des fonds dédiés	233 146	166 789
Autres produits		111
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 313 612	3 136 053
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 613 813	1 668 617
Aides financières	1 088 671	1 026 151
Impôts, taxes et versements assimilés	28 304	30 327
Salaires et traitements	426 050	415 647
Charges sociales	143 652	143 274
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 810	10 540
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	36 741	
Autres charges	14 660	10 818
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 356 701	3 305 374
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-43 089	-169 322
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	31 718	4 113
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	28 870	27 982
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 927	2 919
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	75 516	35 014
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		11 692
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	11 724	6 204
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	11 724	17 896
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	63 792	17 118

COMPTE DE RÉSULTAT

Fondation Vaincre Alzheimer

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	20 703	-152 204
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 389 128	3 171 066
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 368 424	3 323 270
EXCÉDENT OU DÉFICIT	20 703	-152 204
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		1 158
Prestations en nature	246 548	133 560
Bénévolat		
TOTAL	246 548	134 718
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		1 158
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	246 548	133 560
Personnel bénévole		
TOTAL	246 548	134 718
TOTAL	20 703	-152 204

ANNEXE COMPTABLE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

PRÉSENTATION

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

CRÉDIT BAIL

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

Variations de la réserve spéciale de réévaluation

Variations de la provision spéciale de réévaluation

ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS

ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

EFFETS DE COMMERCE

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

TABEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

TABEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

LES ENGAGEMENTS

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

NOTES ANNEXES AU CROD ET AU CER

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public

Information		
Produite	Non significative	Non applicable

O

O

O

O

O

O

O

O

O

O

O

O

O

O

O

O

O

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 4 606 412,33 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 20 703,34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Objet social et moyens

La "Fondation Vaincre Alzheimer" (ci-après dénommée "la fondation") a pour objet la lutte contre la maladie d'Alzheimer et les maladies neurodégénératives par le financement de la recherche scientifique et l'information du public.

La fondation a ainsi, notamment, pour but de :

1. Promouvoir, valoriser et financer des programmes de recherche permettant un meilleur diagnostic et l'arrivée de nouveaux traitements efficaces de la maladie d'Alzheimer et des maladies neurocognitives,
2. Promouvoir, valoriser et financer des programmes de recherche scientifique et médicale permettant la prévention de la maladie d'Alzheimer et des maladies neurocognitives,
3. Promouvoir, valoriser et financer la formation scientifique des chercheurs et des professionnels de santé,
4. Informer les publics, adultes et enfants, sur la connaissance de la maladie d'Alzheimer et des maladies neurocognitives, et leurs méthodes de prévention.

La fondation exerce son action tant en France qu'à l'étranger. Elle peut, à cet effet, nouer des relations avec des organismes privés et publics et collaborer à la lutte contre la maladie d'Alzheimer et les maladies neurocognitives.

Elle compte une équipe d'une dizaine de salariés.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur des durées de 3 à 5 ans.

En 2024, La Fondation a bénéficié d'un don d'une marque enregistrée à l'actif pour 1 € et ne faisant pas l'objet d'un amortissement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---|------------|
| - Agencement et aménagement des constructions | 5 à 10 ans |
| - Matériel informatique | 3 à 5 ans |

La Fondation est propriétaire d'un bien immobilier à Paris, d'une valeur immobilisée de 1.500 K€.

Ce bien n'a pas fait l'objet d'une décomposition en composant et n'est pas amorti, la valeur résiduelle étant retenue pour 1.500 K€. Celui-ci est loué à un tiers.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières correspondent au dépôt de garantie versé pour les locaux loués (20.840 €), un cautionnement (1.000 €) ainsi que 3 contrats de capitalisation à long terme pour la somme totale de 770.000 € ouverts sur l'année 2024 (+ 8.842 € d'intérêts courus).

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2024, la dépréciation d'une créance enregistrée fin 2023 a été reprise à 100% en 2024 pour un montant de 5.175 €, représentant la créance irrécouvrable figurant au compte de résultat.

Il n'y a aucune dépréciation de créances au 31/12/2024.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La Fondation a bénéficié en 2024 de contributions volontaires en nature.

Des bénévoles sont intervenus gracieusement pour la Fondation. Il s'agit des membres du comité scientifique, des experts, des administrateurs, etc.

Selon leur niveau de technicité, les valorisations horaires (brut et ch. sociales) s'élèvent à 32 €, 60 € ou 84 €.

Au global (3.183 heures), la valorisation s'établit à 246.548 € en 2024.

Ces contributions volontaires en nature ont été comptabilisées et figurent en pied du compte de résultat.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES, BOURSES ET FINANCEMENTS OCTROYÉS, PLACEMENTS

1/ Contributions financières

En 2022, la Fondation a obtenu une contribution financière pluri-annuelle (2022-2025) d'un montant de 890.487 €.

Pour ce financement, le mécanisme des fonds dédiés a été historiquement appliqué.

2/ Bourses et financements alloués

Les sommes octroyées par la Fondation figurent dans le poste "Aides financières versées".

3/ Placements financiers

La Fondation a réalisé et effectuée des placements financiers. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur à la clôture une dépréciation est comptabilisée.

Au 31/12/2024, aucune dépréciation n'est à constater et la provision 2023 a été reprise dans son intégralité fin 2024.

Par ailleurs, il est indiqué qu'une plus-value latente existe au 31/12/2024 pour un montant total de 1.535 €.

DONS, AUTRES DETTES, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

1/ Dons et produits à recevoir

Pour les dons, c'est la date de l'encaissement qui justifie le rattachement du produit à l'exercice comptable.

Les dons relatifs à l'exercice N et dont l'encaissement est intervenu en janvier N+1 sont inclus dans les recettes de l'exercice N.

2/ Autres dettes

Le poste "Autres dettes" comprend essentiellement les sommes à verser dans le cadre de bourses et de financements alloués par la Fondation à des chercheurs, etc. au titre de l'exercice N et du reliquat à verser au titre d'exercices antérieurs.

3/ Indemnités de fin de carrière

Les engagements de retraite du personnel sont évalués à 8.408 euros au 31/12/2024 (dette actuarielle) dans le cas d'un départ volontaire à la retraite.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2024
- Taux d'actualisation : 3.25 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Convention collective : Indemnité légale (décret n° 2017-1398 du 25 septembre 2017)
- Initiative du départ : départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : TH/TF 00-02.

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) :
 - o 64 ans pour la catégorie : Cadres / 64 ans pour la catégorie : Non Cadres
- Progression de salaires :
 - o 2% Constant pour la catégorie : Cadres / 2% Constant pour la catégorie : Non Cadres
- Taux de rotation :
 - o 5 % dégressif jusqu'à 50 ans pour la catégorie : Cadres / 5 % dégressif jusqu'à 50 ans pour la catégorie : Non Cadres
- Taux de charges sociales patronales :
 - o 45 % pour la catégorie : Cadres / 30 % pour la catégorie : Non Cadres.

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

DOTATION, FISCALITÉ, LOYERS, SUBVENTIONS, HONORAIRES DU CAC, EAR

1/ Dotation

La Fondation a une dotation d'un montant de 1,5 M€.

2/ Fiscalité

La Fondation est exonérée des impôts commerciaux (TVA, IS de droit commun, CFE).

En tant que FRUP, elle n'est pas soumise à l'IS à taux réduit sur les revenus de patrimoine.

3/ Loyers

Le bien immobilier détenu par la Fondation est loué à des tiers.

Les loyers figurent dans le compte de résultat au sein du poste "Ventes de prestations de service" pour un montant de 83,8 K€ en 2024.

4/ Concours publics

Les concours publics correspondent à des aides à l'embauche.

5/ Honoraires du CAC

Les honoraires du CAC s'élèvent à 10.571 euros TTC en 2024 (FNP exercice 2024) et concernent 100% la mission d'audit légal.

6/ Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

En tant que structure juridique de type "fondation", la Fondation n'est pas concernée par la présentation d'un état des avantages et ressources provenant de l'étranger instauré par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement		TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	13 434		1
CORPORELLES	Terrains			1 500 000		
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers (1)	211 506	135 000		
		Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique		26 753			
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL				1 738 259	135 000	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				778 843	
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières			21 840		
TOTAL				21 840	778 843	
TOTAL GENERAL				1 773 533	778 843 135 001	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

196 978

135 000

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & développ.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			13 435		
CORPORELLES	Terrains				1 500 000		
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons						
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.						
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers (1)		100 000	246 506		
		Matériel de transport					
	Mat. bureau, inform., mobilier				26 753		
Emb. récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL			100 000		1 773 259		
FINANCIÈRES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés				778 843		
	Prêts & autres immob. financières				21 840		
TOTAL					800 683		
TOTAL GENERAL			100 000		2 587 377		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

100 000

231 978

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	13 434			13 434
TOTAL	13 434			13 434
Terrains				
Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag.			
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén. Matériel de transport Mat. bureau et informatiq., mob. Emballages récupérables divers	11 783 20 412	1 165 3 645	12 949 24 057
TOTAL	32 196	4 810		37 006
TOTAL GENERAL	45 630	4 810		50 440

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amortis fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre Sur sol autrui Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div Matériel transport Mat. bureau mobilier inf. Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Détermination de la valeur actuelle

La valeur vénale est retenue pour déterminer la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag. constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement	28 870		28 870	
TOTAL GÉNÉRAL	28 870		28 870	

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	21 840		21 840
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	667	667	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	470	470	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18	18	
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés	777	777	
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	415 552	415 552	
	Charges constatées d'avance	238 431	238 431	
TOTAUX		677 755	655 915	21 840
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations	184 056	184 056	

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont majoritairement en lien avec les fonds dédiés figurant au passif.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	238 431
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	238 431

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	667
Disponibilités	777
	5 583
TOTAL	7 027

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Convention financement pluri-annuelle KB	446 963		233 146			213 817	
Convention Institut H.		36 741				36 741	
TOTAL	446 963	36 741	233 146			250 558	

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

Le montant des fonds reportés au 01/01/2024 s'établissait à 356.656 €.

Au cours de l'exercice 2023, les legs concernés ont été réalisés à hauteur de 234.580 €.

Les legs acceptés en 2024 et non réalisés au 31/12/2024 s'établissent à 285.742 €.

Au 31/12/2024, le solde total des fonds reportés ressort ainsi à 407.818 €.

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	518 635,32
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	406 025,45
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	81 865,10
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	234 579,56
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	100 000,00
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	285 742,16
Solde de la rubrique	855 363,27

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)		19 301	19 301		
Fournisseurs & comptes rattachés		99 198	99 198		
Personnel & comptes rattachés		34 891	34 891		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		32 859	32 859		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	17 669	17 669		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	(3)	1 853 987	1 284 987	569 000	
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		54 423	54 423		
TOTAUX		2 112 328	1 543 328	569 000	

Renvois

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exer.

(2)

Montant divers emprunts, dett/associés

(3)

Autres dettes reçues par legs ou donations

8 216

8 216

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	54 423
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	54 423

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 649
Dettes fiscales et sociales	51 011
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 518
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	86 178

ENGAGEMENTS REÇUS

La Fondation a été informée de legs dont elle est la bénéficiaire, mais pour lesquels le Conseil d'administration ne s'est pas prononcé sur leur acceptation au 31/12/2024.

Le montant de ces legs s'élèvent à 62 Keuros.

Il concerne 2 legs.

Compte de résultat par origine et destination 2024

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	Total	Dont générosité du	Total	Dont générosité
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contre arti				
1.2 Dons le s et mécéna				
- Dons manuels	2 052 091	2 052 091	2 019 259	2 019 259
- Legs, donations et assurances vie	855 363	855 363	682 942	682 942
- Mécénat	15 300	15 300	64 850	64 850
1.3 Autres roduits liés à la énérosité du ubli	83 853	83 853	80 472	80 472
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contre arti				
2.2 Parraina e des entre rise				
2.3 Contributions financières sans contre arti	55 241		92 467	
2.4 Autres roduits non liés à la énérosité du ubli	48 089		15 038	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	12 000		21 267	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	34 045	5 175	27 982	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	233 146	-	166 789	0
TOTAL	3 389 128	3 011 781	3 171 066	2 847 523
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALE				
1.1 Réalisées en Franc				
- Actions réalisées par l'organisme	2 608 347	2 327 495	2 409 182	2 066 917
- Versements à un organisme central ou à d'aures				
Or anismes a issant en Franc				
1.2 Réalisées à l'étran e				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'aures				
Or anismes a issant à l'étran e				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'a el à la énérosité du ubli	480 003	480 003	598 531	574 177
2.2 Frais de recherche d'autres ressource	9 177	-	55 280	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	234 156	204 283	255 101	206 429
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	5 175	0
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	-		0	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	36 741	-	0	0
TOTAL	3 368 424	3 011 781	3 323 270	2 847 523
EXCEDENT OU DEFICIT	20 703	0	-152 204	0

Compte de résultat par origine et destination 2024

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	246 548	246 548	134 718	134 718
Bénévolat	246 548	246 548	133 560	133 560
Prestations en nature				
Dons en nature	-	-	1 158	1 158
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE			0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	246 548	246 548	134 718	134 718
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	209 566	209 566	114 510	114 510
Réalisées en France	209 566	209 566	114 510	114 510
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	12 327	12 327	6 736	6 736
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	24 655	24 655	13 472	13 472
TOTAL	246 548	246 548	134 718	134 718

Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public 2024

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	2 327 495	2 066 917	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 006 606	2 847 523
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	2 922 754	2 767 051
- Actions réalisées par l'organisme	2 327 495	2 066 917	1.2 Dons, legs et mécénats	2 052 091	2 019 259
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	855 363	682 942
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	15 300	64 850
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	83 853	80 472
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	480 003	574 177			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	480 003	574 177			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	204 283	206 429			
TOTAL DES EMPLOIS	3 011 781	2 847 523	TOTAL DES RESSOURCES	3 006 606	2 847 523
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 175	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		0
TOTA	3 011 781	2 847 523	TOTA	3 011 781	2 847 523

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCE (HORS FONDS DEDIES)	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	209 566	114 510	Bénévolat	246 548	133 560
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	0	1 158
			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	12 327	6 736			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	24 655	13 472			
TOTAL	246 548	134 718	TOTAL	246 548	134 718

1. Mission Sociale (reprise du paragraphe dédié en début de l'annexe des Comptes annuels)

Vaincre Alzheimer est une fondation ayant pour objet la lutte contre la maladie d'Alzheimer et les maladies neurocognitives par le financement de la recherche scientifique et médicale, la formation des professionnels de santé et l'information du public.

La Fondation a ainsi, notamment, pour but de :

1. Promouvoir, valoriser et financer des programmes de recherche permettant un meilleur diagnostic et l'arrivée de nouveaux traitements efficaces de la maladie d'Alzheimer et des maladies neurocognitives,
2. Promouvoir, valoriser et financer des programmes de recherche scientifique et médicale permettant la prévention de la maladie d'Alzheimer et des maladies neurocognitives,
3. Promouvoir, valoriser et financer la formation scientifique des chercheurs et des professionnels de santé,
4. Informer les publics, adultes et enfants, sur la connaissance de la maladie d'Alzheimer et des maladies neurocognitives, et leurs méthodes de prévention.

La fondation exerce son action tant en France qu'à l'étranger. Elle peut, à cet effet, nouer des relations avec des organismes privés et publics et collaborer à la lutte contre la maladie d'Alzheimer et les maladies neurocognitives.

Compte Emploi Ressources (CER) et Compte de Résultat par Origine & Destination (CROD)

La Fondation fait appel à la générosité du public et entre dans le champ des dispositions de la loi du 7 août 1991 et, à ce titre, doit produire des états comptables spécifiques.

Le Compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et selon des clés de répartition et des critères d'affectation approuvés par le Conseil d'administration.

Le CER et le CROD présentent l'utilisation des ressources globales de la Fondation et donc la répartition de ces ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement. Le CER détaille également spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public.

Les notes ci-après apportent les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Il est préalablement précisé que la Fondation a mis en place une comptabilité analytique avec un niveau de détail nécessaire et suffisant pour construire de manière fiable le CROD et le CER.

Sauf exception, les frais de personnel sont répartis selon la clé de répartition du temps de travail de chaque salarié passé aux différents projets, actions, etc.

2. CROD - Les Emplois

Mission Sociale

La Mission Sociale est réalisée en France, via notamment l'attribution de financements, de bourses, etc. à des chercheurs pour leurs travaux sur la maladie d'Alzheimer.

Le total des dépenses concernant les missions sociales pour l'exercice 2024 est de 2.608,3 K€.

Les trois missions sociales déployées sont les suivantes :

1/ MISSION RECHERCHE :	2/ MISSION PREVENTION :	3/ MISSION FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE :
Relation chercheurs & institutions, AAP annuel et exceptionnel, autres subventions recherche, EAAW, Neuro-CEB, etc.	Information & sensibilisation du public, articles, VDO, réseaux sociaux, Alzjunior, BTC, Lab'Tour, Randos, JMS, JMA, etc.	Prise en soin & relation médecine-recherche-patients, DIU MA2, comité de patients, annuaire des essais cliniques, projet Alexa, Journées VA, etc.

Pour davantage de détails sur les projets, actions, etc., il convient de référer au rapport d'activité 2024.

Principes d'affectation des dépenses à la Mission sociale

Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par la Fondation pour la réalisation des opérations, aux sommes allouées aux chercheurs, etc.

Les dépenses pour missions sociales comprennent essentiellement des coûts directs (imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération). Certains coûts, en particulier les frais de personnel, sont répartis selon des clés de répartition pour traduire au plus près les dépenses des RH œuvrant sur les missions sociales.

Répartitions des Coûts

La majorité des coûts est affectée directement à l'une des rubriques du Compte d'Emploi des Ressources à partir de la comptabilité analytique. Ces coûts directs sont ainsi affectés aux missions et activités concernées.

Il s'agit par exemple des bourses et soutiens financiers alloués aux chercheurs, etc. qui figurent au titre de la mission « Financements de la recherche ».

Certains coûts sont affectés selon les clés de répartition suivantes en 2024, notamment :

- Pour les frais de personnel : selon le temps passé ;
- Pour les frais de mailings : 67% en missions sociales en proportion identique sur les 3 missions et 33% en frais de collecte ;
- Pour le site web : 90% en missions sociales dont 30% pour la recherche, 28% pour la prévention et 32% pour la formation des soignants et 10% en frais de collecte.

Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public, comprennent les frais d'appel aux dons, de web marketing, de fidélisation, de communication pour les legs, etc.

Les autres frais de recherche concernent les charges liées à la recherche des autres fonds privés (Fondations, etc.).

Frais de Fonctionnement

Les frais de fonctionnement reprennent les coûts liés :

- Au siège ;
- Aux RH pour la part dédiée au Fonctionnement (et non affectée aux missions sociales, etc.) ;
- Les frais de dépenses administratives, etc. usuelles ;
- Les charges financières ;
- Les dotations aux amortissements.

Dotations aux Provisions et Dépréciations

Les provisions sont enregistrées dans la rubrique "dotations aux provisions".

Engagements à réaliser

Le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées » correspond à la rubrique « engagements de ressources à réaliser sur ressources affectées » du compte de résultat de l'exercice.

3. CROD - Les Ressources

Ressources Collectées auprès du Public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons de particuliers, les mécénats d'entreprises, les legs, les assurances-vie.

Elles se répartissent dans le CROD de la manière suivante :

- Les dons manuels : dons des personnes physiques ;
- Les legs, donations et assurance-vie ;
- Les mécénats : dons des personnes morales à but lucratif ;
- Autres produits liés à la GP : loyer du bien immobilier reçu en legs.

Produits non liés à la générosité du Public

Dans cette rubrique, figurent :

- Les contributions financières : soutiens financiers des personnes morales à but non lucratif (fondations, etc.) ;
- Les autres produits divers et les produits financiers.

Subventions & Autres Concours Publics

Ce poste comprend les subventions et concours publics (voir détail par ailleurs dans l'annexe).

Report des Ressources affectées et non encore utilisées

Ce poste correspond aux Fonds Dédiés qui obéissent au mécanisme de consommation (reprise sur l'exercice) des ressources restant à utiliser en fonction de leur origine et de l'exercice de collecte. Le poste « report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » correspond à la rubrique « report des ressources non utilisées » du compte de résultat de l'exercice.

4. CER - Principes d'élaboration

A l'exception des informations précisant les ressources rapportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le CER correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le CROD.

5. CER - Affectation des Ressources de la GP

Pour mémoire, les produits liés à la générosité du public couvrent un périmètre plus large que les ressources strictement liées à l'appel à la générosité du public au sens de la loi du 7 août 1991.

Les fonds issus de la générosité du public sont alloués aux missions sociales et ils financent également les frais de recherche de fonds et une quote-part des frais de fonctionnement.

La Fondation disposant de ressources en dehors de celles issues de la générosité du public (subventions, concours publics, contributions financières, etc.), leur affectation est effectuée conformément à la destination prévue par les financeurs (privés ou publics), aux engagements contractuels ou selon les projets ou activités ainsi mis en œuvre.

Le montant des contributions financières (net des variations de fonds dédiés) est affecté à 90 % pour les missions sociales et à 10% pour les frais de fonctionnement.

Les concours publics sont affectés à 100% aux missions sociales car cela concerne des aides reçues pour des salariés affectés à 100% sur cette rubrique.

En 2024, les autres produits de la générosité et les reprises sur provisions et dépréciations sont retenus pour leur montant net, après prise en compte du résultat comptable net de l'année (20.703 €, de manière à compenser partiellement le déficit intégralement financé sur fonds propres en 2023), et sont affectées pour couvrir 100% des frais de recherche de fonds hors GP, puis sur le solde à 90 % pour les missions sociales et à 10% pour les frais de fonctionnement.

Pour mémoire, pour l'exercice 2023, il avait décidé de ne pas créer de déficit lié à la générosité du public et de plafonner les sommes affectées au titre du financement par la générosité du public.

Le total disponible en 2024 au titre de la générosité est du public de 3.011.781 €, composé uniquement des ressources de l'année.

Dans le détail pour l'exercice 2024 :

(en euros)	Total à financer	Financement hors GP	Financement par GP
Missions sociales	2 608 347	280 852	2 327 495
Frais d'appel à la générosité du public	480 003	0	480 003
Frais de recherche d'autres ressources	9 177	9 177	0
Frais de fonctionnement	234 156	29 872	204 283
Autres postes du CROD	36 741	36 741	0
	TOTAL		3 011 781

6. CER - Ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées

Compte tenu du résultat lié à la générosité du public et des investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice, le solde au 31/12/2024 des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est nul.

De fait, il n'y a pas de report à l'ouverture de l'exercice suivant.

7. CER - Tableau de variations des fonds dédiés relevant de la générosité du public

La Fondation ne présente pas de fonds dédiés relevant de la générosité du public.

8. CER et CROD - Contributions volontaires en nature

Elles sont explicitées dans l'annexe des comptes annuels.

Elles sont issues de la générosité du public et réparties à :

- 85% en missions sociales : comité scientifique, experts, etc. ;
- 5% en frais de recherche de fonds ;
- 10% en frais de fonctionnement : vie institutionnelle, etc.

9. CER et CROD - Tableau de variation spécifique des fonds propres

Voir page suivante.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES 31/12/2024

Variation des fonds propres et autres fonds propres (en €)	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice	
	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	1 500 000	-	-	-	1	-	-	-	1 500 001	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-							-	-
Réserves	-	-	-		-		-		-	-
Report à nouveau	467 207	-	- 152 204	-	-		-		315 003	-
Excédent ou déficit de l'exercice, net des Invest. et Désinvest. / GP	- 152 204	-	152 204	-	20 703	-		-	20 703	-
Situation nette	1 815 003	-	-	-	20 704	-	-	-	1 835 708	-
Dotations consommables	-	-							-	-
Subventions d'investissement	-	-							-	-
Provisions réglementées	-	-							-	-
TOTAL	1 815 003	-	-	-	20 704	-	-	-	1 835 708	-